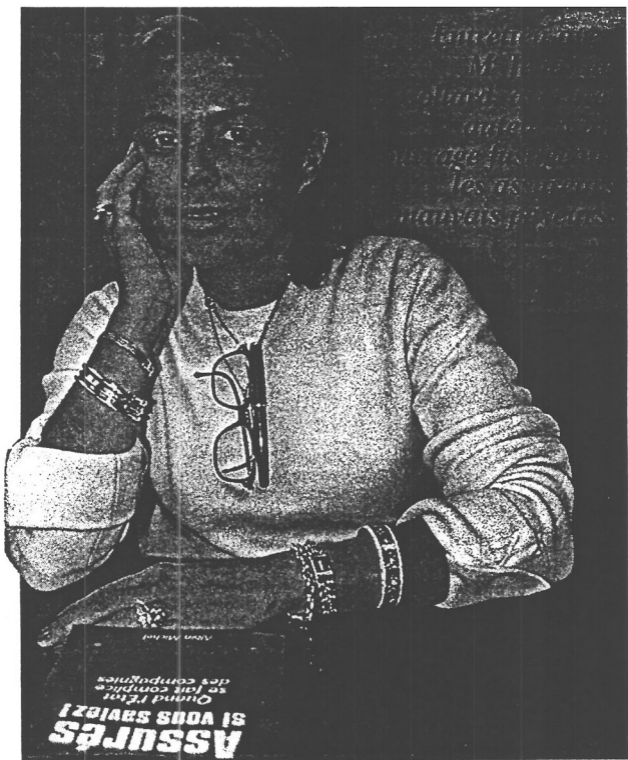


# Bien assurés ?



*Maître Jehanne Collard est vice-présidente de la Fondation Anne Cellier, spécialisée dans la défense des victimes d'accidents de la route.*

**Clauses abusives, expertises partiales, mauvaise foi, menaces... Les cas, véridiques, que vous présentez dans votre livre, montrent que certains assureurs semblent prêts à tout pour éviter d'indemniser leurs clients. Quelle est la proportion de mauvais payeurs ?**

Ce n'est pas une question de mauvaise foi, c'est une question de politique. Les rapports entre assureur et assuré sont fondés sur un terrible malentendu. En cas de sinistre, l'assuré pense pouvoir compter sur son assureur, que ce dernier est là pour le conseiller et le défendre. Ce n'est pas vrai... Les grandes compagnies d'assurance obéissent à des logiques économiques, elles ont des impératifs de rentabilité à respecter. Elles ne font pas de difficultés pour les petites indemnités, mais dès que les litiges portent sur de grosses sommes, l'assureur cherche systématiquement à minimiser les remboursements.

**Quelles sont les précautions à prendre pour éviter les pièges ?**

Toujours lire et relire son contrat, prendre le temps de l'examiner à la loupe ! Ce sont des clauses apparemment anodines que les assureurs utilisent pour refuser d'indemniser leurs clients, notamment les clauses exclusives. Il ne faut pas hésiter à faire jouer la concurrence et à renégocier les termes qui ne vous paraissent pas satisfaisants. Lorsque les enjeux sont importants, il est recommandé de faire appel à un conseil juridique avant de souscrire.

**Et une fois le sinistre déclaré ?**

Méfiez-vous systématiquement des premières propositions d'indemnisation, l'assureur essayant souvent de vous faire accepter un dédommagement inférieur à ce que vous êtes en droit d'attendre. Pour les sinistres qui impliquent la perte d'un proche, des lésions corporelles ou une incapacité professionnelle, prenez toujours l'avis d'un expert indépendant, sans lien avec l'assureur, et consultez un avocat dès que possible. Pas forcément pour intenter une action en justice, mais pour négocier au mieux votre indemnisation.

**Quelles sont les règles à suivre pour s'assurer une bonne défense ?**

Les grandes compagnies disposent de services juridiques performants et sont en mesure de démultiplier les recours. Les associations spécialisées dans la défense des assurés peuvent être d'une aide précieuse, et si vous n'avez pas d'autre choix que d'aller devant les tribunaux, prenez de préférence les services d'un avocat spécialisé.

Propos recueillis par  
**Stéphane VERNAY.**

*Assurés, si vous saviez I, par Jehanne Collard et Jean-François Lacan, éditions Albin Michel, 89 F.*

*Fondation Anne Cellier (uniquement pour les victimes d'accidents de la route) : 01 45 00 95 35.*